



Pension alimentaire - Prestation compensatoire

Par bene76, le 09/02/2010 à 13:54

Bonjour,

En vie commune depuis 14 ans, mariée depuis 5 ans. 1 enfant de 3 ans 1/2. Nous décidons de divorcer. Mon mari à un salaire d'environ 4800 € sans compter une grosse prime en début d'année et moi 1400 €, nous terminons de solder notre emprunt d'appartement suite à sa vente fin mars. Il reste environ 12 000 € à solder; J'ai à ma charge un loyer, ass logt, la cantin le centre de loisirs, un prêt de voiture, les courses et toutes les charges mensuelles. Je souhaiterai avoir un ordre d'idée quant à la pension alimentaire que je peux obtenir pour mon fils, ainsi que de la prestation compensatoire si je peux l'obtenir ?

Merci de m'éclairer,

Salutations

Bénédicte